

Perte de billetterie des Festivals d'Avignon et demande d'indemnisation



Alors que le Festival d'Avignon s'est tenu du 29 juin au 21 juillet et que le Off s'est déroulé du mercredi 3 au dimanche 21 juillet, la [Chambre de Commerce et d'industrie de Vaucluse](#) relaie la demande de mise en place par le Syndicat national des entrepreneurs de spectacles d'une indemnisation afin de compenser les pertes de billetterie des Festivals d'Avignon du samedi 29 juin au lundi 8 juillet, des compagnies et des structures de production présentes en Avignon.

Durée réduite des festivals, fin de l'année scolaire tardive et organisation puis résultats des élections, les festivals d'Avignon -In et Off- ont été impactés par des événements extérieurs qui auront amoindri les billetteries jusqu'à 50% du dernier week-end de juin à la fin de la première semaine de juillet.

C'est en tout cas le son de cloche porté par les professionnels du spectacle qu'ils soient les représentants de structures de production, compagnies ou lieux de spectacles auprès du Syndicat national des entrepreneurs de spectacles.

Ecrit par Mireille Hurlin le 22 juillet 2024

L'indemnisation

Cette indemnisation, à hauteur de 50 %, pourrait être calculée soit comparativement à 2023, soit en fonction de la jauge, précise le syndicat.

60M€ de retombées

La CCI de Vaucluse rappelle que le spectacle vivant et notamment le festival d'Avignon rayonne sur l'ensemble du territoire et constitue un gisement de 60M€ de retombées -l'impact économique du Off est estimé à 40,2M€. Ainsi, les deux festivals sont les plus grandes manifestations économiques du Vaucluse et également de la région Sud-Paca.

MMH

